REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/208

Objet : Travaux d'entretien de la D1124

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée par EUROJOINT le 17//2026, agissant pour le compte du conseil départemental du Gers, en vue d'occuper le domaine public avenue de la Hountête et avenue de l'Europe, section comprise entre le rond-point de Bayonne et le rond-point d'Auch, afin d'effectuer des travaux de pontage de fissures sur la D1124, pour la période du 01/12/2026 au 31/12/2026,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRÊTE

Article 1 : EUROJOINT est autorisé à occuper le domaine public avenue de la Hountête et avenue de l'Europe, section comprise entre le rond-point de Bayonne et le rond-point d'Auch, afin d'effectuer des travaux de pontage de fissures sur la D1124, pour la période du 01/12/2026 au 31/12/2026 .

Article 2 : Durant les travaux, la circulation des véhicules légers sera maintenue en permanence et réglée au moyen d'un alternat par feux tricolores à mesure de l'avancée du chantier mobile.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 17 novembre 2026

Le Maire
Barbara NETO

MAIRIE DE VIC-FEZENSAC (GERS)